

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015

Date de la convocation : 03 novembre 2015 Date d'affichage de la convocation: 03 novembre 2015	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille quinze, le dix novembre le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le trois novembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i>	Présents : Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Patrice BARBOT, Catherine SAUVARD, Pascal AMICEL, Marc CHOLLET, Nadette PORCHER, Hervé SABOURIN, Sylvie DEPLANQUE, Christine FAZILLEAU, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Florence MARSAC, Thierry GAUTREAU, Stéphanie BOUROLLEAU, Didier FRAIGNEAU,
Secrétaire de séance : C.BAVEREL secrétaire de mairie	Absente excusée : Anne-Sophie VALLET

La séance est ouverte à 20 h 50

1. Adoption du procès-verbal de séance du 8 octobre 2015

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

2. Modification de l'horaire hebdomadaire d'un agent périscolaire**D/2015-064**

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-064 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-064-DE

Par délibération N° 2015-007 (en raison de la pérennisation des activités périscolaires) l'horaire hebdomadaire annualisé de Mme Marie-Noëlle Moinard est passé de 18,38/35^{èmes} à 23,99/35^{èmes} à compter du 1^{er} mars 2015.

Depuis la rentrée de septembre 2015, en raison du départ en retraite de Mme Nadine Godard, **Mme Marie-Noëlle Moinard effectue des heures de garderie supplémentaires.**

Sachant que cette nouvelle organisation est pérennisée et que le CTP du Centre de gestion (séance du 13 octobre 2015) a accepté cette nouvelle augmentation, il convient de prendre une délibération qui augmente son horaire hebdomadaire annualisé, lequel passerait à **26,18/35^{èmes} à compter du 1^{er} novembre 2015.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal entérine l'augmentation de l'horaire hebdomadaire annualisé de Mme Moinard qui passe à 26,18/35^{èmes} à compter du 1er novembre 2015.**

3. Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine**D/2015-065**

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-065 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-065-DE

M. Stéphane Bonnin sort de la salle du conseil.

Mme Marie-Jeanne Bigrel, bibliothécaire au grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à raison de 25 h hebdomadaires, est décédée le 10 septembre dernier. Après réflexion de la commission Affaires scolaires, et considérant que les horaires de la bibliothèque ont été modifiés, il a été prévu de ne pas la remplacer sur la totalité des heures définies pour ce poste.

Sachant que la variation du volume horaire hebdomadaire du poste sera supérieure à 10 %, le poste doit être supprimé et un autre poste ouvert. La suppression est soumise l'avis du Comité technique paritaire du Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix, **le conseil municipal accepte cette suppression de poste.**

4.	Ouverture d'un poste de bibliothécaire à temps non complet au grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe	D/2015-066
<small>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-066 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-066-DE</small>		

*A la suite du décès de Mme Marie-Jeanne Bigrel, le poste de bibliothécaire est vacant.
Vu la délibération N° 2015-065 supprimant le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à 25 h hebdomadaires au motif que les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont été modifiés ;
Considérant la nécessité de créer un **emploi permanent** de bibliothécaire au grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe,*

Dominique Pougard propose à l'assemblée, de créer ce poste aux conditions suivantes :

- **emploi permanent, à temps non complet, de bibliothécaire, au grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, à raison de 14 h 30 hebdomadaires, en période scolaire et de 8 h 30 hebdomadaires, en période de vacances scolaires**
- **le temps de travail est annualisé** sur une année scolaire, selon calcul en vigueur
- **La rémunération** est celle afférente au cadre d'emploi et grade **d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, échelle 3, à l'échelon correspondant à la reprise de l'ancienneté.**
- A cette rémunération s'ajoute le **versement d'une prime mensuelle correspondant au paiement du régime indemnitaire** institué par la délibération n° D/2013-002 pour le cadre d'emploi et le grade concernés.
- La rémunération de l'agent est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.
- **Cette délibération prend effet le 1er février 2016** afin de respecter le délai légal de la publication de vacance d'emploi auprès du Centre de gestion de la FPT 79.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au chapitre 12 du budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix, **le conseil municipal décide de créer ce poste aux conditions ci-dessus.** Une déclaration de vacance d'emploi avec opération de recrutement sera faite auprès du Centre de gestion des Deux-Sèvres.

5.	Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe	D/2015-067
<small>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-067 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-067-DE</small>		

M. Stéphane Bonnin réintègre la salle du conseil.

Madame la maire rappelle aux membres du conseil la décision prise en séance du 28 août dernier :

Délibération du conseil du 28 août 2015 :

Madame Nadine Godard part en retraite à compter du 1^{er} septembre 2015. Elle ne sera pas remplacée car une grande partie de ses heures va être répartie sur les agents à temps non complet déjà en poste. Il est donc nécessaire de fermer ce poste.

Dominique Pougard informe l'assemblée que cette suppression de poste est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire : le dossier doit passer en séance du 13 octobre 2015.

Le conseil municipal est d'accord pour supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 26,47/35^{èmes} après réception de l'avis rendu par le CTP.

Le comité technique paritaire du 13 octobre dernier a accepté la suppression de ce poste. Il convient donc de prendre la délibération correspondante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner l'avis du CTP, ce poste est supprimé à compter du 1^{er} novembre 2015.

6. Indemnités de régisseur 2015

D/2015-068

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2015
Numéro de l'acte : FORS-2015-068 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-068-DE

Madame la maire explique que les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des organismes publics sont fixés, compte tenu de l'importance des fonds maniés, d'après un barème préétabli.

Elle propose par ailleurs que l'agent en charge de la régie du 14 Juillet perçoive également une indemnité de responsabilité.

En conséquence, les sommes allouées aux agents en charge des régies municipales sont les suivantes :

- **112 €** pour la régie de recettes de la **salle polyvalente**,
- **112 €** pour la régie d'avances des **activités du CEL**,
- **112 €** pour la régie de recettes de l'**Espace Jeunes**
- **71 €** pour la régie de recettes de la **bibliothèque / spectacles**
- **35 €** pour la régie de recettes des **repas du 14 juillet**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser les indemnités précitées aux agents concernés pour l'année 2015.

7. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel au 1^{er} janvier 2016

D/2015-069

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2015
Numéro de l'acte : FORS-2015-069 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-069-DE

Madame la maire rappelle à l'assemblée :

que la Commune a, par délibération N° 2014-101 du 25 novembre 2014, demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Elle expose que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1er janvier 2016 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019** et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFCAP pour les risques définis ci-après ;
- **d'autoriser Madame Pougard, maire, ou son représentant, à signer** les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

☐ Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Liste des risques garantis :

- **Décès,**
- **Accident du travail** (accident de service, de trajet, maladie professionnelle),
- **Incapacité** : maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique,
- **longue maladie/longue durée,**
- **maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)**

Taux : 5,90 %

Avec franchise 10 jours fermes par arrêt pour la **maladie ordinaire**

+ Frais d'intervention du Centre de gestion : **0,13 %** de la masse salariale assurée

☐ Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L

Liste des risques garantis :

- **Accident du travail** (accident de service, de trajet, maladie professionnelle),
- **maladie ordinaire,**
- **maladie grave,**
- **maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)**

Taux : 1.20 %,

Avec Franchise 10 jours fermes par arrêt pour la **maladie ordinaire**

+ Frais d'intervention du centre de gestion : **0,13 %** de la masse salariale assurée

8. Achat d'un ballon éclairant

D/2015-070

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 20/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-070 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-070-DE

Stéphane Bonnin rappelle que plusieurs associations ont émis le souhait de bénéficier d'un équipement permettant d'éclairer de façon autonome une zone non pourvue en éclairage public ou spécifique.

Une consultation d'entreprises spécialisées a été faite Cinq entreprises ont reçu la demande de devis :

- LUMIAIR 38640 Claix
- ECLAIRIS 93000 Bobigny
- LABERINE 59310 Orchies
- PROLUTECH 74 Alby-sur-Cheran
- DUMONT Sécurité 01506 Ambérian

Trois entreprises ont répondu favorablement à cette demande :



Entreprise	Montant HT	TTC	observations
AIRSTAR*	3 180.00 €	3 816.00 €	Solution complète intégrant le groupe électrogène (prix éclairage seul 1990 € HT)
ECLAIRIS	2 550.00 €	3 060.00 €	Solution intégrant uniquement le ballon et le pied – manque groupe électrogène et lestage pied (prix éclairage seul 2090 € HT)
LABERINE	1 898.33 €	2 278.00 €	Solution intégrant uniquement le ballon et le pied – manque groupe électrogène et lestage pied (prix éclairage seul 1833.33 € HT)

* Distributeur régional pour LUMIAIR

Au regard des différents devis, il est proposé de retenir l'offre la plus complète, à savoir l'offre de l'entreprise AIRSTAR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise AIRSTAR (33, La Teste-de-Buch) pour un montant HT de 3 180.00 € soit un total de 3 816 € TTC.**

9. Assainissement du lotissement La Plaine du lac

D/2015-071

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 20/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-071 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-071-DE

Stéphane Bonnin informe l'assemblée que le **lotissement HLM de la Plaine du Lac est sous gestion de l'établissement public Habitat Sud Deux-Sèvres mais que les réseaux extérieurs sont propriété de la commune.** L'assainissement des eaux usées est collecté dans un réseau sous chaussée, groupé avec la salle polyvalente. Le tout est regroupé dans un poste de relèvement, implanté dans l'angle de l'école maternelle.

Ce poste de relevage remonte les effluents vers le prétraitement des écoles puis vers le tertre d'infiltration situé à l'arrière de l'école maternelle. Ce poste est équipé de deux pompes avec un bloc électrique de sécurité capable de signaler les pannes.

En 2008, les deux pompes étaient tombées en panne. L'entreprise FOURNIÉ était venue faire un état des lieux ; il avait été décidé de différer la mise aux normes de l'installation et une pompe de relevage avait été changée.



Mi-octobre 2015, des locataires ont signalé à la mairie des problèmes sur le système d'assainissement. Les deux pompes sont de nouveau hors service et le système électrique est complètement vétuste (plus d'alerte, de coupure en cas de défaut, etc...).

Dans l'urgence, il a été demandé à l'entreprise FOURNIÉ de réparer provisoirement et de faire un devis pour une remise à neuf complète de l'installation.

Il a été proposé un devis de 17 821 € HT. Compte tenu du coût élevé et considérant que la commune ne possède plus la compétence assainissement, il a été demandé à la CAN de juger la pertinence de la proposition de l'entreprise FOURNIÉ ; si cette dépense pouvait être prise en charge par la CAN et d'identifier la nature de la dépense. Mme Haffoud (responsable du service assainissement de la CAN) a formulé les réponses suivantes :

- S'agissant d'un assainissement autonome regroupé, ces réseaux restent propriété de la commune et n'entrent pas dans la compétence reprise par la CAN ;
- S'agissant d'une remise à neuf de l'ensemble, ces dépenses peuvent être imputées à la section d'investissement ;
- En ce qui concerne la proposition technique, l'entreprise FOURNIÉ est reconnue pour la qualité de ses travaux et pour fournir des propositions intégrant l'ensemble des prestations à exécuter.

Au regard de l'urgence des travaux et des réponses apportées par la CAN, il est proposé **d'accepter l'offre de l'entreprise FOURNIÉ pour un montant de 17 821.00 € HT** soit un total TTC de 21 385.20 €. Stéphane Bonnin précise que, de plus, l'entreprise pourra débiter les travaux immédiatement après la décision du conseil ; ceux-ci dureront environ une semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant l'urgence de la situation, **le conseil municipal décide d'engager cette dépense aux conditions précitées.** Cette dépense sera inscrite à la section d'investissement du BP 2015, à l'opération 208 « réparations et aménagements bâtiments communaux ».

10.	Tarifs des annonces du bulletin municipal	D/2015-072
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 20/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-072 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-072-DE</i>		

Pascal Amicel, après la réunion de la commission Animation, propose d'augmenter les tarifs des annonces du bulletin municipal comme suit :

- **Annonce petit format35 €**
- **Annonce grand format45 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'appliquer ces tarifs au bulletin municipal 2016.**

11.	Trame verte et bleue : convention avec DSNE	D/2015-073
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-073 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-073-DE</i>		

Stéphane Bonnin rappelle que, par délibération N° 2015/010 du 18 février 2015, **le conseil municipal a décidé de s'engager dans la démarche régionale Trame Verte et Bleue, au niveau 1 « Pass'Communal », pour les actions 1, 2, 4, 10.**

La commune avait demandé à l'association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) de l'assister pour l'action n°1 et n°2.

DSNE fait la proposition suivante :

Action	Détail	Coût
Action 1 : Inventaires biodiversité		
Cartographie, inventaire et analyse de la fonctionnalité des mares et du bocage forcitain	Repérage cartographique et contact propriétaires (0.5 jrs)	225 €
	inventaire amphibiens : 3 soirées (3 relevés par mare) (3 jours)	1 350 €
	Description écologique de chaque mare (1 fiche descriptive et photo pour chaque mare) (2 jours)	900 €
	Saisie des données, cartographie et analyse (en lien avec les données cartographiques des haies (lien avec une autre action) et l'occupation du sol, analyse de la fonctionnalité de la trame vert bocagère de Fors et enjeu en terme de TVB régionale) (5 jours)	2 250 €
	Restitution et propositions de gestion (2 jours)	900 €
Sous-total		5 625 €
Action 2 : Sensibilisation biodiversité		
Sorties nature	Sortie découverte des amphibiens et des mares sur le Communal de Fors. Diaporama puis sortie nocturne	300 €
TOTAL		5 925 €

Stéphane Bonnin rappelle que **le Conseil régional prend en charge 80 % de la dépense**. Si le conseil municipal accepte la proposition de DSNE, il est nécessaire de signer une convention Il est proposé au Conseil de retenir cette proposition et de signer la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal retient la proposition de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement pour un montant total de 5.925 € et autorise Mme Dominique Pougard, maire, à signer la convention correspondante.**

12.	Trame verte et bleue : bornage d'un chemin rural	D/2015-074
Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 20/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-074 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-074-DE		

Dans le cadre de l'action n°10 de la démarche régionale Trame Verte et Bleue, il est envisagé de réaliser **la plantation d'une double haie bocagère** sur l'emprise d'un chemin rural de la plaine des Grolettes. Le choix est de planter des arbustes fournis par la Fédération de Chasse. Pour garantir un entretien facile, sachant que l'emprise d'un chemin rural est de 6 m, il a été retenu l'implantation suivante :

- Implantation d'une haie à 2 m de la limite d'emprise ouest ;
- Implantation d'une haie à 2,60 m de la limite d'emprise ouest en quinconce de la 1ère ;

Cette implantation permettra de maintenir une circulation sur une largeur de 3,40 m environ.

Il a été constaté que les bornes d'emprises ne sont plus en place ; afin de procéder à un nouveau bornage de cette emprise, des devis ont été demandés à deux géomètres : GEO 3 D et Cabinet Nicolet. Leurs propositions sont les suivantes :

- GEO 3 D..... 786.41 € HT (délai non précisé)
- NICOLET 495.00 € HT (délai 1 semaine)

Il est proposé de retenir la proposition du cabinet NICOLET comme la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal retient la proposition du Cabinet Nicolet pour un montant de 495 € HT, soit 594 € TTC.**

La journée de plantations est fixée au 5 décembre prochain. Son organisation sera assurée par l'association Fors Passion, en partenariat avec l'ACCA de Fors :

Plantation d'arbres par les enfants des écoles de Fors, goûter, animations.

La commune se chargera d'adresser les invitations aux enfants.

13.	Création d'une « cave à bière » dans l'ancienne forge : Signature d'un bail commercial	D/2015-075
<small>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-075 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-075-1--DE</small>		

Madame la maire rappelle que, en séance du 08 octobre dernier, le conseil municipal l'a autorisée à élaborer un bail commercial auprès de Maître Boutineau, notaire à Prahecq.

Ce bail doit s'élaborer sur les bases suivantes :

- Location du bâtiment « Forge et préau » sis au 23 rue de la Mairie, parcelle cadastrée AM 292, inclus le soufflet de forge
- Bail commercial d'une durée de 9 ans
- Les frais de bail sont supportés par moitié par la commune et le locataire
- Le bail sera établi à compter du 1^{er} décembre 2015.
- Le loyer mensuel est de 180 € et la caution d'un mois de loyer
- Pas de paiement de loyer pendant la durée des travaux : le premier loyer interviendra à la date d'ouverture du commerce, à terme échu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'autoriser Mme Dominique Pognard, maire, à signer ce bail auprès de Maître Boutineau** et tous documents permettant la réalisation de l'opération. Une copie de la délibération sera adressée à Maître Boutineau à laquelle sera joint le diagnostic « amiante ».

14.	Etablissement d'une convention « restauration scolaire » avec la commune de Juscorps	D/2015-076
<small>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-076 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-076-DE</small>		

Madame la maire rappelle que, en séance du 8 octobre dernier, elle a informé le conseil municipal que la municipalité de Juscorps avait sollicité la commune de Fors pour la fourniture de repas aux enfants du RPI scolarisés à Juscorps (*cf. PV du conseil du 08/10/15, premier point du § « Informations et questions diverses »*).

La commune de Juscorps ayant accepté les conditions proposées, une convention doit s'établir sur les bases suivantes :

- facturation à la commune de Juscorps de **4,25 € par repas fourni**
- la détermination des tarifs, la facturation aux parents, le transport et la sécurité alimentaire restent de la compétence de la commune de Juscorps
- la fourniture n'ira pas au-delà de 50 repas par jour
- un agent de la commune de Juscorps est mis à disposition du restaurant scolaire, une heure chaque matin, pour assurer le transport des repas
- cette convention débute le 1er janvier 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'autoriser Mme Dominique Pognard, maire, à signer cette convention** et tous documents permettant la réalisation de l'opération.

15.	Mise en service des salles multifonctions	D/2015-077
<small>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 20/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-076 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-076-DE</small>		

Les travaux sont complètement terminés, **la date d'ouverture des salles aux utilisateurs est donc fixée au 1^{er} décembre prochain.**

Les utilisateurs devront respecter certaines restrictions :

- ces salles sont destinées aux seules réunions et activités des associations
- pas de restauration possible
- le nombre maximal de personnes prévu par le règlement de sécurité devra impérativement être respecté

Un règlement intérieur précisant l'ensemble des modalités d'utilisation sera prochainement rédigé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal valide les décisions ci-dessus.**

16.	Décision modificative au budget primitif 2015
------------	------------------------------------------------------

Ce point prévu à l'ordre du jour n'a plus lieu d'être. En effet, il s'agissait de transférer des crédits de la section d'investissement à la section de fonctionnement au cas où les travaux de remplacement de la station d'assainissement de la Plaine du Lac n'auraient pas pu être imputés en section d'investissement.

17.	Cérémonie du 11 Novembre 2015
------------	--------------------------------------

Réunion de la commission animation à 10 h 30 pour la préparation de la cérémonie.

Rassemblement à 11h sur le parvis de la Mairie, dépôt de gerbe et allocution au Monument aux morts puis vin d'honneur sous le préau de l'école.

AMÉNAGEMENTS DIVERS

Stéphane Bonnin donne le compte-rendu de réunion de la Commission Aménagements du 3 novembre 2015 qui propose des aménagements divers.

18	Aménagements de voirie
-----------	-------------------------------

D/2015-078

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 20/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-078 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-078-DE

1. Rue du plan de la cour :

A la demande de riverains, un radar pédagogique a été posé pendant une semaine pour observer les vitesses. Il s'avère que de nombreux excès sont constatés dont certains très importants (26 % des usagers dépassent la vitesse limite). La vitesse pour 85 % des usagers est de 54 km/h mais des pointes à plus de 90 km/h sont relevées.

Par ailleurs, il a été signalé par les administrés que le secteur situé entre la route des Sanguinières et la rue de la Planche est difficilement accessible pour les piétons (absence d'éclairage et de trottoirs).

La commission Aménagements propose de tester une mise en sens unique de la rue du Plan de la Cour dans le sens route des Sanguinières / rue de la Planche. Cette disposition permettrait de ralentir les usagers à l'approche de ce secteur et de les diriger vers la rue de la Planche. Elle permettrait également aux piétons d'emprunter cette route plus facilement.

La commission propose de tester ces aménagements pour vérifier leurs efficacités. Une évaluation sera faite après test.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte de tester ces aménagements pendant trois mois à compter de début décembre 2015.**

2. Place des Sanguinières

Une riveraine de la place a signalé que l'emplacement du STOP occasionne un danger en sortie de sa propriété. Elle demande si ce STOP pourrait être déplacé en amont du carrefour.

Il est également signalé des problèmes réguliers de stationnement aux abords de l'arrêt de bus. Une rencontre avec le service transport de la CAN a eu lieu sur place afin d'évaluer les travaux nécessaires pour rendre accessible ce point d'arrêt et proposer des pistes de réflexion sur l'aménagement global.

La commission Aménagements a également réfléchi sur l'aménagement du carrefour de la route de Baguillon. La commission propose de mettre à l'étude ces aménagements pour 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de reporter ces aménagements à l'exercice 2016 afin d'avoir le temps de réfléchir à un aménagement global.**

3. Lotissement la Minée

Les habitants du lotissement de la Minée signalent régulièrement la dangerosité de la sortie de ce lotissement : les usagers venant de Buffageasse sont masqués par une haie et la sensation de vitesse est forte.

Dans un premier temps, il a été proposé de voir si une solution par miroir routier pouvait répondre à cette problématique : cette solution permettrait seulement d'augmenter la visibilité d'une quinzaine de mètres et l'accotement peu large rendrait difficile son installation. Une demande de devis a été faite auprès de Signaux Girod. L'investissement s'élèverait à environ 350 €.

La commission Aménagement propose de ne pas retenir cette solution et pense préférable de demander au propriétaire concerné d'entretenir sa haie, sachant que cette haie est classée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'installer un miroir routier si la haie concernée ne peut pas être taillée suffisamment et efficacement.**

4. Ruisseau du Puits meunier

A la suite de signalements de riverains sur l'état du ruisseau du Puits meunier, Marc Chollet a rencontré la technicienne de rivière sur place (secteur Grand Pré). Le syndicat des Trois Rivières est intervenu pour dégager les embâcles du ruisseau.

La technicienne signale d'une part que l'entretien régulier reste à la charge des riverains et, d'autre part, que les embâcles présents sont le fait d'un entretien incompatible avec le fonctionnement du cours d'eau. Il est rappelé que lors des entretiens périodiques il convient de dégager les résidus de broyage, branches et arbres morts.

Il reste à traiter une section dont la commune est propriétaire. L'accès de cette parcelle se fait uniquement par les champs privés.

5. Elagage

L'élagage des haies et des accotements est en cours. L'entreprise ROBIN devrait terminer la semaine prochaine.

6	Travaux Route de la Chauvinière	D/2015-079
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 20/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-078 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-078-DE</i>		

Trois riverains signalent depuis plusieurs années que, lors des fortes pluies, les eaux de ruissellement s'écoulent sur leurs propriétés et entraînent des inondations. Pour limiter ces infiltrations, il est proposé de réaliser un trottoir avec des bordures type AC1 (idem route des Sanguinières) et des systèmes type « grille acodrain » devant les entrées.

Une demande de devis a été faite auprès d'une entreprise de VRD : Eiffage TP Sud-Ouest a proposé un devis d'un montant de 19 716.30 € HT pour l'ensemble des travaux. De plus, elle peut réaliser ces travaux en urgence, soit avant la fin d'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte d'engager les travaux et la proposition de l'entreprise Eiffage TP Sud-Ouest de La Crèche (79) pour 19.716,30 € HT.**

18 Aménagements des bâtiments communaux

D/2015-080

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 20/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015

Numéro de l'acte : FORS-2015-078 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-078-DE

7. Mairie

Dans le cadre du réaménagement de la mairie et de la réalisation de l'extension (transformation du préau en bureau), il convient de réfléchir à une redistribution des salles et un aménagement global. Sachant que la mairie est située dans le périmètre de l'Eglise et qu'il est donc nécessaire d'obtenir l'accord de l'architecte des Bâtiments de France sur le projet, il serait préférable de faire appel à un architecte pour réaliser les plans et le permis de construire.

Il a été demandé un devis au **cabinet AZ Architectes qui a proposé une note d'honoraire d'un montant de 5 040 € TTC** basé sur le temps passé. La commission Aménagements propose de retenir cette proposition afin de déposer le permis d'ici la fin d'année. Les travaux pourraient être engagés début 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal donne son accord pour faire appel au Cabinet AZ Architectes et accepte sa proposition d'un montant de 4.200,00 € HT, soit 5 040 € TTC.**

8. Ecole primaire

Le bâtiment principal est composé de deux volumes pour 4 classes. Ceux-ci sont orientés sud-ouest pour la cour intérieure et nord-est pour le côté rue. Les menuiseries sont très vétustes et laissent passer l'air. Lors de la dernière effraction pendant les vacances de la Toussaint, ces menuiseries ont été endommagées. Il a été nécessaire de les condamner provisoirement, aucune réparation n'étant possible sans remplacement de l'ensemble. De plus, ces classes ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux importants sont donc à prévoir ; à cette occasion, la réfection des sols restants (2 classes), l'isolation des murs et un travail sur les volumes intérieurs (plafonds hauts) pourraient être intégrés à l'opération.

Ces travaux nécessiteront de déposer un permis de construire, des demandes de subventions, une consultation d'entreprises, un suivi de travaux, etc.

Il a été demandé à un architecte d'estimer les honoraires pour réaliser l'ensemble de cette opération. Ils devront comprendre le relevé de l'existant, les études d'avant-projet, les demandes de subventions, le dossier Projet, le permis de construire, la direction de l'exécution des travaux et les réceptions.

Le cabinet AZ Architectes propose un devis d'ensemble pour un montant de 29 040 € TTC basé sur le temps passé et une estimation des travaux. Des précisions seront apportées après le relevé des bâtiments qui devront préciser l'état des menuiseries et des travaux à envisager ; un avenant au contrat serait alors proposé au maître d'œuvre.

L'objectif est de débiter les travaux à l'été 2016.

Stéphane Bonnin demande aux membres du conseil s'ils souhaitent engager une procédure de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre ou faire appel au Cabinet AZ Architectes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal choisit de faire appel au Cabinet AZ Architectes et accepte sa proposition d'un montant de 24.200,00 € HT, soit 29 040 € TTC.**

9. Plan Ad'ap

La commission Aménagements a fait un inventaire de l'accessibilité des bâtiments communaux. Ce diagnostic permettra de déterminer les actions à mettre en place pour corriger les problèmes identifiés. Une présentation de ce diagnostic sera réalisée lors du prochain conseil municipal de décembre.

10. Eclairage du stade

Lors d'une récente rencontre de football, il s'est produit un problème sur un mât d'éclairage qui a provoqué un début d'incendie dans le poteau.

La société INEO est intervenue sur place pour évaluer les dégâts. Dans le même temps il lui a été demandé d'évaluer le coût du remplacement de la totalité des lampes.

Deux devis ont été présentés :

- **Réparation du mât d'éclairage 1.193,50 € HT**
- **Relamping..... 4.641,92 € HT pour l'ensemble des lampes**

Il est proposé de réaliser dans un 1^{er} temps la réparation sur le mât endommagé et d'exécuter le « relamping » sur 2 années (2016 / 2017).

Un diagnostic sera réalisé sur les 4 poteaux dans le cadre de la réparation afin d'envisager le remplacement des amorces et des condensateurs avant celui des lampes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de procéder à la réparation du mât d'éclairage et accepte la proposition d'INEO d'un montant de 1.193,50 € HT, soit 1.432,20 € TTC.** Le remplacement des lampes est reporté sur l'exercice 2016.

A noter que les travaux de réparation seront effectués sous quinze jours ; durant ce laps de temps, l'éclairage du stade ne sera pas opérationnel.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

⇒ *Commission des Affaires sociales*

Bibliothèque :

Elle est actuellement ouverte au public le mercredi de 14 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h. A partir du 1^{er} décembre prochain, elle sera ouverte également le mardi de 16 h à 17 h 30.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'école de Fors, Mme Stéphanie Bonnin reçoit les enfants des écoles le jeudi toute la journée.

Aide aux réfugiés :

Une réunion organisée par la Préfecture s'est tenue début septembre. Parallèlement, une autre réunion a été organisée par Mme Batho, députée.

La commune n'a pas de locaux disponibles pour l'accueil de réfugiés, ni de moyens spécifiques d'accompagnement (apprentissage de la langue, recherche d'un emploi...). Par contre, la municipalité reste ouverte à une entraide réelle en collaboration avec la Préfecture et les collectivités engagées dans l'accueil.

⇒ *Réunion des associations du 15 octobre 2015*

Les participants étaient nombreux (seules trois associations forsitaines n'y ont pas assisté) et les échanges ont été fructueux.

Le but de cette réunion était de préciser l'utilisation des salles multifonctions ainsi que d'identifier et d'écouter les attentes des associations. Du fait de l'ouverture de ces nouvelles salles, l'utilisation de la salle polyvalente et celle de la salle annexe pourraient être revues.

L'accent a été mis également sur le fonctionnement du Comité des Fêtes. La municipalité souhaite une meilleure participation des associations et que des représentants de la commune soient conviés à toutes les réunions de bureau du Comité. Elle souhaite également que s'établisse une collaboration de toutes les associations autour d'une manifestation d'ampleur communale.

⇒ ***Révision des baux ruraux de la prairie communale*** (cf. conseil du 8 octobre)

La réunion avec les agriculteurs titulaires d'un bail rural avec la commune aura lieu le 17 novembre prochain à 20 h 45 à la mairie.

⇒ ***Effraction au groupe scolaire***

Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, un vol avec effraction a eu lieu au groupe scolaire. Quatorze ordinateurs Netbook de la classe de Mme Aubry, qui appartenaient au Syndicat de Communes, ont été dérobés et seront remplacés ; des dégradations importantes ont été causées à deux portes et plusieurs fenêtres.

⇒ ***Elections régionales : modification de l'emplacement des bureaux de vote***

Dès le premier tour de scrutin des élections régionales, soit **le 06 décembre prochain, les deux bureaux de vote seront établis dans les salles multifonctions.**

⇒ ***Nom du lieu accueillant les salles multifonctions et la salle de spectacles***

La municipalité réfléchit à nommer ce lieu ainsi que chaque salle. Elle étudie les modalités de choix et de la participation des Forsitains.

⇒ ***CAN et Syndicat de communes Plaine de Courance***

Dominique Pougard et Stéphanie Delgutte présentent les comptes rendus des différentes réunions.

⇒ ***Prochain conseil municipal : le mardi 15 décembre 2015 à 20 h 45***

Exceptionnellement, cette séance se tiendra dans la grande salle des salles multifonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 10 novembre 2015

N° délib.	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
2015-064	4.1	<i>Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction publique territoriale</i>	Augmentation de l'horaire hebdomadaire annualisé d'un agent périscolaire	1
2015-065	4.1	<i>Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction publique territoriale</i>	Suppression d'un poste de bibliothécaire au grade d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à 25 h hebdo	1-2
2015-066	4.1	<i>Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction publique territoriale</i>	Ouverture d'un poste de bibliothécaire à temps non complet au grade d'adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	2
2015-067	4.1	<i>Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction publique territoriale</i>	Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 26,47/35 ^{èmes}	2-3
2015-068	7.1.	<i>Décisions budgétaires</i>	Allocation des indemnités de responsabilité des régisseurs municipaux pour l'année 2015	3
2015-069	1.3.	<i>Conventions de mandat</i>	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel du Centre de Gestion 79	3-4
2015-070	1.1.	<i>Marchés publics</i>	Achat d'un ballon éclairant à l'entreprise AIRSTAR pour 3.180 € H.T.	5
2015-071	1.1.	<i>Marchés publics</i>	Travaux de remise à neuf du système d'assainissement du lotissement Plaine du Lac par l'entreprise Fournié pour 17.821,00 € HT	5-6
2015-072	7.1.	<i>Décisions budgétaires</i>	Tarifs des annonces du bulletin municipal 2016	6
2015-073	1.1.	<i>Marchés publics</i>	<i>Projet Trame Verte et bleue</i> : prestation d'assistance de l'association DSNE pour 5.925 € et signature d'une convention	6-7
2015-074	1.1.	<i>Marchés publics</i>	<i>Projet Trame Verte et bleue</i> : bornage d'un chemin rural par le cabinet Nicolet pour 495 € HT	7
2015-075	3.3.	<i>Domaine et patrimoine locations</i>	Signature d'un bail commercial concernant le bâtiment de l'ancienne forge auprès de Maître Boutineau, Prahecq	8
2015-076	7.1.	<i>Décisions budgétaires</i>	Signature d'une convention « restauration scolaire » avec la commune de Juscorps	8
2015-077	3.6.	<i>Domaine et patrimoine autres actes de gestion</i>	Mise en service des salles multifonctions et conditions d'utilisation	9-10
2015-078	8.3.	<i>Voirie</i>	Aménagements de voirie : rue du Plan de la Cour, Place des Sanguinières, Lotissement La Minée,	10
2015-079	1.1.	<i>Marchés publics</i>	Route de la Chauvinière : travaux par l'entreprise Eiffage pour 19.716,30 € HT	10
2015-080	1.1.	<i>Marchés publics</i>	Aménagement des bâtiments communaux : Mairie : prestation de maîtrise d'œuvre du Cabinet AZ Architectes pour 4.200 € HT Ecole primaire : prestation de maîtrise d'œuvre du Cabinet AZ Architectes pour 24.200 € HT Stade : prestation INEO pour 1.193,50 € HT	11-12

Emargement des membres du conseil municipal du 10 novembre 2015

Dominique POUGNARD, maire

Stéphanie DELGUTTE, adjointe

Stéphane BONNIN, adjoint

Catherine SAUVARD, adjointe

Patrice BARBOT, adjoint

Pascal AMICEL, adjoint

Marc CHOLLET

Nadette PORCHER

Hervé SABOURIN

Sylvie DEPLANQUE

Christine FAZILLEAU

Emmanuel FAZILLEAU

Fabrice BRAULT

Coralie BABIN

Florence MARSAC

Thierry GAUTREAU

Stéphanie BOUROLLEAU

Didier FRAIGNEAU

Anne-Sophie VALLET ~~absente excusée~~